

## MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2021

### POSTES A PROFIL et A EXIGENCE PARTICULIERE : Informations relatives à la campagne de recrutement

Dans le cas d'une vacance de poste, les candidatures aux postes ci-dessous donnent lieu à un entretien devant une commission qui s'assure, au-delà de la qualification nécessaire, des compétences requises pour ce poste.

Les nominations sont prononcées selon le classement issu des entretiens, hors barème.

#### ■ LISTE DES POSTES

##### Postes relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) :

- conseiller pédagogique ASH
- coordonnateur d'internat en Enseignement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- coordinateur pédagogique en Etablissement Médico-Social (EMS)
- coordonnateur et enseignant en Unité Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)
- référent départemental « Autisme »
- évaluateur-coordonateur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- coordinateur des enseignants référents
- enseignant référent
- enseignant et responsable unité locale d'enseignement en milieu pénitentiaire
- enseignant en ULIS second degré (collège ou lycée)
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients auditifs
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels
- enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions motrices et maladie invalidante

##### Autres postes :

- directeur d'école bénéficiant au moins d'une demi-décharge d'enseignement
- conseiller pédagogique
- maître-formateur (mission annuelle)
- enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP
- enseignant en classe bilingue français-anglais
- enseignant en classe bilingue français-occitan
- enseignant ressource au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)
- enseignant en UPE2A et enseignants itinérants pour les EANA
- enseignant missionné « Politique de la ville »
- enseignant missionné USEP (4 ¼ de décharge)

#### ■ CALENDRIER

La campagne de recrutement se déroulera en 2 temps selon le calendrier ci-dessous.

	Appel à candidature	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
<b>VAGUE 1</b>	Lundi 8 mars 2021 à partir de 16h00	Du mardi 9 mars au dimanche 14 mars 2021 minuit	Du mercredi 17 mars au vendredi 19 mars 2021	Lundi 22 mars 2021
<b>VAGUE 2</b> <i>Postes libérés ou non pourvus lors de la vague 1</i>	Mardi 23 mars 2021 à partir de 14h00	Du mardi 23 mars au jeudi 25 mars 2021 12h00	Du mercredi 31 mars au vendredi 2 avril 2021 à partir de 14h00	Lundi 5 avril 2021

## ■ MODALITES DE RECRUTEMENT (communes aux 2 phases)

### ► Publication :

La liste des postes vacants et les fiches de postes seront consultables sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Dordogne, Rubrique « **Espace professionnel** » / « **Premier degré public** » / « **mobilité** ».

### ► Candidature :

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à [sylvie-danielle.payet@ac-bordeaux.fr](mailto:sylvie-danielle.payet@ac-bordeaux.fr)

### ► Communication :

#### **Publication**

Les enseignants seront informés de la publication de la liste des postes offerts via I-PROF. Les écoles et circonscriptions seront également destinataires de cette information.

#### **Commission d'entretien**

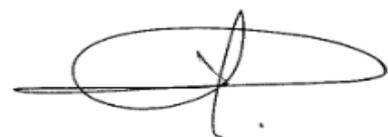
Les candidats convoqués devant une commission d'entretien seront avertis par mail via la messagerie académique.

#### **Résultats**

Les candidats retenus seront contactés par téléphone.  
Les candidats ayant reçu un avis défavorable en seront informés par mail via la messagerie académique.

**NB** : La décision d'affectation sur ces postes sera prononcée par monsieur l'IA-DASEN à partir des propositions émises par les différentes commissions de recrutement

L'inspecteur d'académie

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small dot at the end.

Jacques CAILLAUT